

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2013

ATTRIBUTIONS DU GARDE DES SCAUX ET DES MAGISTRATS DU MINISTÈRE
PUBLIC EN MATIÈRE DE POLITIQUE PÉNALE ET D'ACTION PUBLIQUE - (N° 1230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 24

présenté par

M. Denaja et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 4

Après le mot :

« applicable »,

rédiger ainsi la fin de cet article :

« sur l'ensemble du territoire de la République. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de rétablir le texte voté en première lecture à l'Assemblée nationale.

Rien n'explique, en effet, ni dans le rapport, ni dans les débats la raison pour laquelle le projet de loi ne s'applique pas à l'ensemble du territoire.